



Montricher, le 26 avril 2017

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 30 mars 2017**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il salue la presse représentée par MM. Grandjean et Reymond.

1. Appel

32 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz et Joëlle Prodolliet étant excusées et M. Gilles Brocard, absent. La Municipalité est au complet.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un vote à main levée. Il sera suivi tel quel.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

A la demande de la Municipalité la modification suivante est portée à la page 3, point 6, 2^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase : "La Municipalité, si le postulat est accepté, sera chargée d'étudier le sujet et de présenter un préavis qui sera examiné par une commission nommée par le bureau du Conseil".

Après modification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Préavis municipal n° 01/17 : Création d'un parking souterrain de 24 places

Mme Sylvette Lambercy rappelle que l'été passé le Conseil a accordé un crédit d'étude pour la construction d'un parking souterrain sous la cour du collège à la rue des Remparts. Le parking comprendra 24 places, l'entrée se fera par les garages actuels et la sortie sera juste avant les escaliers en face de la maison des régents. Il sera principalement destiné à la location.

Mme Delphine Leboulleur, rapporteuse de la commission, lit son rapport. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création d'un parking souterrain de 24 places, sous la cour d'école et de financer ces travaux d'un montant de Fr. 1'750'000.- par la trésorerie communale, en prélevant sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

Mme Christine Morel demande s'il serait possible de modifier l'accès au parking si la rue des Remparts était mise en sens unique depuis Mont-la-Ville, vu le sens de circulation des bus notamment ?

M. Didier Amez-Droz répond que les plans ont été élaborés dans le sens d'ouest en est et que si l'accès devait se faire de l'autre côté, il faudrait refaire tous les plans.

Concernant l'accès des bus, avec le nouveau regroupement scolaire, les bus viendront de Pampigny ou Bière et le sens du circuit pourrait être facilement modifié.

M. Jeff Laffely aimerait savoir quelles garanties sont faites au cas où les maisons qui se situent dans la cour d'école subissaient des dégâts lors du chantier du parking? Il demande également si la garantie peut s'étendre dans le temps.

M. Didier Amez-Droz explique qu'il y aura un constat avec des photos avant que les travaux ne commencent, ainsi qu'un constat après la fin des travaux. Si des dégâts sont constatés, c'est l'assurance de l'entreprise de construction qui prendra les frais en charge. S'agissant d'une garantie dans le temps, cela découlera d'une discussion entre les propriétaires, la commune et le mandataire des travaux et l'émission éventuelle d'une réserve.

M. Jeff Laffely demande si la cours restera ouverte à la circulation une fois les travaux terminés ou si elle sera entièrement fermée? Il a des garages et il veut savoir s'il y aura toujours accès?

M. Didier Amez-Droz dit que l'accès aux garages des privés seront assurés. Le but du nouveau parking est de libérer la cour d'école des voitures durant la journée et d'avoir des places disponibles lors des manifestations en soirée.

M. Alain Morel demande s'il a été envisagé un parking à deux étages et si l'accès au parking pourra se faire par l'ascenseur ?

M. Didier Amez-Droz répond que les places de parc seront louées à des privés et que l'ascenseur ne sera donc pas utile pour un accès direct à la salle des sociétés. S'agissant du parking à deux niveaux la question ne s'est pas posée, vu le prix de la place à Fr.75'000.- avec le projet actuel. La structure en surface ne sera pas touchée, il faudrait donc creuser plus bas pour pouvoir faire un 2^{ème} niveau.

M. Sylvain Freymond demande si les riverains seront obligés de louer des places dans le nouveau parking ?

M. Didier Amez-Droz explique qu'après il n'y aura plus de places de parc dans la cour durant la journée et que les habitants n'auront pas d'autre choix que d'en louer une dans le nouveau parking. Il est prévu d'amender les personnes que ne jouent pas le jeu. L'accès sera limité (congélateur, assemblée etc.), mais pas interdit.

M. François Morel demande ce qu'il en est des remarques de la commission concernant la pose d'une borne de recharge électrique, d'un dépose-minute et d'une zone à 30km/h?

M. Didier Amez-Droz répond que ce soir, il faut voter un préavis et que les remarques ne font pas partie de ce préavis. Concernant la zone 30 km/h par exemple, une demande peut être faite ultérieurement.

Après l'intervention de plusieurs conseillers s'éloignant quelque peu du sujet du préavis, le Président rappelle que le sujet est la construction ou non d'un parking.

M. René Minnig dit que le coût de la place est de Fr. 75'000.- sur une surface de 600 m², il arrive à Fr. 1'170.- / m³ et cela lui paraît élevé. Comment ont-ils évalué ces coûts ?

M. Didier Amez-Droz dit qu'une étude basique a été faite, avec un calcul sommaire des coûts effectué par l'architecte et l'ingénieur. Le projet ne sera mis en route qu'une fois

qu'il sera accepté par le Conseil. A ce moment les entreprises de la région pourront faire des soumissions et elles seront privilégiées.

M. Yanick Stocker se renseigne sur le montant prévu pour une éventuelle pollution et s'il existe une possibilité que le projet ne puisse pas se faire si le site est pollué ?

M. Didier Amez-Droz explique qu'un site pollué se trouve en général sur une ancienne décharge. Le remblai de la cour d'école date de la destruction du château et de la reconstruction de l'enceinte du Bourg et il ne devrait pas y avoir de polluant sous terre. Il y aura aussi un contrôle d'amiante qui va coûter Fr. 1'000.-.

M. Jean-Marie Guignard revient sur la cherté du projet et il explique que l'ampleur de l'excavation va considérablement augmenter le prix par rapport à une construction conventionnelle qui se situe à environ Fr. 800.- / m³. Il demande aussi s'il n'y a pas un risque archéologique, avec la découverte de ruines ou de squelettes ? Est-ce que cela pourrait stopper les travaux ? Quelles mesures sont envisagées dans un tel cas de figure?

M. Didier Amez-Droz dit que ce risque n'a pas été mesuré. Les travaux pourraient être bloqués un certain temps.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 32, bulletins rentrés : 32, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 31

Le préavis municipal no 01/17 est accepté par 25 OUI et 6 NON.

5. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : concernant la rentrée 2017, l'ASIABE est en train de faire les enregistrements et la Municipalité attend une réponse pour savoir si tous les élèves de Montricher peuvent partir sur le groupement d'Apples dès le mois d'août.

Pour le prologue du Tour du Pays de Vaud, la Municipalité a rencontré les sociétés locales dernièrement. Ce jour, ils ont fait le tour du parcours avec la gendarmerie et les organisateurs de la course afin de voir les points à sécuriser. Il faudra beaucoup de bénévoles dans le cadre des sociétés locales, ainsi que parmi la population de Montricher. La commune est à la recherche de sponsors pour financer cette journée. Le dossier de sponsoring est à la disposition des entreprises intéressées. L'argent récolté va servir à couvrir les frais d'organisation de cette journée déjà engagés par la commune et permettre aux sociétés locales de se répartir le bénéfice de la Fête au village qui aura lieu à cette occasion.

M. Caroly Schopfer : le contrôle de qualité de l'antenne Swisscom à la STEP a eu lieu et l'entrée en fonction devrait se faire dans un petit mois.

Il y a eu des tags sur le mur du cimetière.

La récolte d'amiante a bien fonctionné.

Pour information de l'eau a été pompée jusqu'au 6 mars, depuis le 14 août 2016.

M. Pierre-Yves Morel : les travaux de réfection du chemin de Pierre Plate ont commencé. C'est l'entreprise de M. Olivier Chenuz qui va réaliser ce chemin. Après travaux, le chemin sera fermé durant 2 mois en tous cas, pour qu'il se tasse comme il faut.

La commune met à disposition de la population des copeaux dès le mois d'avril, à la place à bois.

Mme Sylvette Lambercy : les travaux d'isolation et l'appartement de la Ferme du Devens sont pratiquement terminés et la locataire emménage ce week-end.

L'ascenseur est fini et a été inauguré la semaine passée. Il est fonctionnel dès lundi. Chaque responsable de société aura une clé.

M. Didier Amez-Droz : il refait l'historique du Chalet de Yens. L'épilogue est qu'au mois de décembre 2016 la commission foncière a décidé que la Commune de Montricher ne pouvait pas acheter cet objet, car elle n'est pas exploitante à titre personnel et que le prix est surfait. La Municipalité s'est approchée du comité du Syndicat d'Alpage du Mont-Tendre pour qu'il se porte acquéreur de ce Chalet. La Municipalité de Mont-la-Ville serait d'accord de le vendre à ce dernier à un prix inférieur. Ce prix doit encore être accepté par le Conseil général de Mont-la-Ville.

Un terrain à bâtir a été acheté précédemment à la famille Blanc. Un immeuble est projeté sur ce terrain, il fait partie d'un plan de quartier. 4 architectes ont présenté un projet suite à une mise au concours. Un dossier de mise à l'enquête va être déposé pour la construction d'un immeuble avec UAPE. Le préavis va suivre prochainement.

La Fête du 1^{er} août 2017 aura lieu à Montricher et L'Isle organisera aussi son 1^{er} août à L'Isle. Cette décision a été prise d'un commun accord.

Il remercie pour le vote du parking.

6. Propositions individuelles et divers

M. Olivier Zbinden lit un rapport de la commission gravière, concernant la remise en état de la gravière étape 1 et 2. Une copie de ce rapport est jointe au présent procès-verbal.

Mme Christine Morel demande des nouvelles de la réfection de la grande salle ?

M. Didier Amez-Droz dit que la priorité a été mise sur le parking et une fois ce dernier terminé, la grande salle suivra l'année prochaine.

Mme Céline David demande comment est prévue la gestion des clés de l'ascenseur pour les enseignants ?

Mme Sylvette Lambercy répond qu'il y aura une clé attribuée pour le collègue.

M. Frank Johner remercie la Municipalité pour le déneigement du village cet hiver.

Mme Delphine Lebouleur se renseigne sur la manière de procéder pour que les remarques de la commission concernant le préavis du parking soient prises en compte ?

M. Didier Amez-Droz explique qu'il faut revenir avec les propositions lors d'une prochaine séance, soit avec une motion, un postulat ou une proposition appuyée.

M. Pierre-André Blanchard rajoute que s'il s'agit d'une proposition individuelle appuyée par au moins 5 conseillers, la Municipalité doit ensuite l'étudier et présenter un préavis afin de pouvoir tenir compte de ces remarques.

7. Communications du Président du Conseil

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 29 juin 2017.

Les dimanches 30 avril et 21 mai auront lieu les élections cantonales du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Le bureau est convoqué à 9h. et il faudrait encore 3 personnes pour compléter l'équipe de dépouillement pour le 30 avril.

MM. François Morel, Olivier Chenuz et Yanick Stocker se proposent.

Une nouvelle liste téléphonique sera distribuée suite à quelques modifications.

M. Pierre-André Blanchard invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge des 2 sapins.

La séance est close à 21h30.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni